

Le Centre Public d'Action Sociale de Saint-Hubert procède à la constitution d'une réserve de recrutement pour le poste d'assistant social sous régime contractuel à temps plein et à temps partiel en vue d'engagements.

Les postulant(e)s devront répondre au profil et conditions suivantes :

*Conditions :*

- Être belge ou citoyen-ne de l'Union européenne
- Être âgé de 18 ans au moins
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer
- Être titulaire d'un diplôme en adéquation avec le grade recherché (graduat/bachelier assistant(e) social(e))
- Maîtriser les outils informatiques courants (internet, word, excel...) et être capable de maîtriser rapidement les logiciels spécifiques
- Posséder le permis de conduire B et un véhicule
- Jouir des droits civils et politiques
- Être de conduite répondant aux exigences de la fonction
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer
- Extrait de casier judiciaire récent (de moins de 3 mois)
- Satisfaire à l'examen de recrutement

*Description des activités et des tâches assignées à l'agent :*

*Profil de fonction :*

- Les candidat(e)s doivent par ailleurs faire preuve d'autonomie dans le travail, d'esprit d'initiative, sens des responsabilités, esprit d'équipe, capacité à gérer les conflits et le stress

*Tâches principales :*

- Missions générales définies aux articles 57 à 60 de la loi organique des CPAS du 08 juillet 1976 et de ses arrêtés d'application
- Assurer des permanences
- Gestions budgétaires
- Effectuer des visites à domicile
- Présenter des dossiers sociaux au Comité Spécial du Service Social
- Coopérer avec les autres services du CPAS ainsi que les services extérieurs.

Régime de travail : temps partiel à définir ou temps plein

Durée : contrat à durée déterminée (remplacement)

Traitement : L'agent recruté bénéficiera de l'échelle barémique RGB B1.

Renseignements complémentaires : Madame Pierrard Isabelle, Directrice générale du CPAS (☎ 061/51.00.60).

*Organisation de l'examen :*

Une épreuve orale destinée à évaluer les connaissances générales et professionnelles des candidats et leur niveau de raisonnement en fonction de l'emploi à conférer. Cette épreuve portera notamment sur :

- La loi organique des CPAS du 08.07.1976
- La loi du 02.04.1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS
- La loi du 26.05.2002 concernant le droit à l'intégration sociale
- Les mesures de mise à l'emploi spécifiques pour les publics issus du CPAS.

L'entretien devra permettre :

- D'évaluer la personnalité du candidat, ses centres d'intérêt, sa sociabilité, sa résistance au stress, son esprit d'équipe, sa stabilité émotionnelles, sa faculté d'adaptation
- De s'informer sur ses motivations, son intérêt pour la fonction, les valeurs qu'il cherche à satisfaire dans la vie professionnelle et qui doivent être en adéquation avec le poste proposé
- D'évaluer ses compétences en analysant ses formations et expériences pour déterminer le niveau d'adéquation avec les compétences requises pour la fonction à pourvoir
- D'évaluer ses aptitudes
- D'évaluer son niveau de raisonnement via l'analyse de cas pratiques.

Minimum requis : 70 %.

Les candidatures (CV, lettre de motivation, copie des titres requis et extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois) seront adressées par courrier postal à Monsieur le Président du CPAS, rue de la Converserie, 46 à 6870 ST-HUBERT pour le 16.03.2026.